

RELEVÉ DE DECISIONS
Comité de Pilotage Natura 2000 « Les Ussets »
Validation Projet de périmètre d'extension
17 décembre 2019 à Frangy à 14h30

Grégoire Lafaverge, président du COPIL, souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la séance ouverte. Il remercie la commune de Frangy d'accueillir le COPIL. Il rappelle l'ordre du jour :

- 1- Points agricoles et forestiers
- 2- Validation du projet de périmètre
- 3- Suite de la démarche
- 4- Questions diverses

L'objectif de la séance est de rendre compte du travail engagé depuis un an et de valider, par un consensus largement partagé, le projet de périmètre. La séance doit permettre de recueillir des avis argumentés et motivés.

POINTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Fanny Seyve expose les derniers points d'avancement suite au dernier COPIL. Pour l'usage forestier, l'item de création de place de dépôt de bois est soumis à évaluation d'incidence. Pour l'usage agricole, les items de retournement de prairies permanentes et sur le seuil abaissé des zones humides seront retirés de la liste départementale d'évaluation des incidences pour la superficie d'extension. La DREAL et la DDT apportent une garantie quasi totale du non-classement en prairie sensible, des prairies permanentes car l'enjeu ne réside pas dans la préservation d'une végétation remarquable.

Le périmètre Natura 2000 proposé est à l'échelle du bassin versant du Saint Pierre et sur l'amont du ruisseau du Marsin. Il exclut les zones les plus urbanisées (suite aux rencontres avec les communes), et est en limite de l'autoroute au nord et du site N2000 du Vuache à l'est.

Il est proposé en complément, l'outil Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), avec deux zones réglementaires : l'un dans le lit mineur des ruisseaux et l'autre sur une bande de 35m de part et d'autre des berges. Ces deux zonages s'appuient sur l'inventaire départemental des cours d'eau.

Fanny Seyve invite le COPIL à se prononcer sur ces deux outils.

Grégoire Lafaverge complète en indiquant que l'APPB sera au titre de quatre espèces patrimoniales : écrevisses des torrents, écrevisses à pattes blanches, truite fario, sonneur à ventre jaune. Il rajoute en indiquant qu'à l'avenir, l'ATMB sera rencontrée pour améliorer les rejets de l'A40. Il est proposé de construire une fiche-action dans le futur Document d'Objectifs.

Laurent George rappelle que la France doit créer un site Natura 2000 pour cette espèce, car l'Europe a relevé un déficit majeur. Localement, la responsabilité de la préservation du patrimoine naturel est forte. D'un point de vue de l'espèce, le territoire bassin versant semble naturel et permet aussi, d'un point de vue de la concertation, d'englober le plus d'acteurs possible. L'Etat français va aussi déployer un autre outil, l'APPB qui sera plus fort et réglementaire cette fois. Selon lui, le périmètre Natura 2000 doit aller au-delà de l'APPB. Dans la démarche de concertation, cette réunion de COPIL est le dernier temps pour valider la proposition de périmètre et recueillir les avis qui seront consignés dans un dossier consultatif. Ce dossier sera transmis aux collectivités pour qu'elles puissent délibérer. Et le tout sera synthétisé par le Préfet qui pourra transmettre ce dossier à l'Europe en printemps 2020.

VALIDATION DU PROJET DE PERIMETRE

La parole est donnée aux membres du COPIL qui s'expriment sur le projet de périmètre.

Les avis sont rédigés en direct dans le power-point de présentation pour validation (cf. power-point de présentation).

Bernard Revillon exprime des craintes pour la profession agricole à l'avenir, avec un périmètre aussi large. Il souhaite un compromis **en réduisant le périmètre, tout en protégeant l'écrevisse**. Il rappelle de suivre les avis de la fédération de pêche.

Benoit Bornens et Isabelle Pellegrini, représentants des agriculteurs du secteur expriment leurs positions **d'être pour l'APPB restrictif sur une bande de 35m, mais expriment leur opposition au périmètre à l'échelle du bassin versant. La raison évoquée est la non garantie du non-classement en prairie sensible des prairies permanentes qui serait trop dangereuse pour la sécurité et la viabilité des exploitations agricoles.** Ils proposent un périmètre N2000 moins large, calé sur le **périmètre de l'APPB voire un peu plus. Ils proposent un périmètre N2000 renforcé au niveau du cœur de la population des écrevisses et sur les prairies les plus naturelles.** Ils souhaitent des visites de terrain et des simulations de nouveaux projets de périmètre.

Ils rappellent qu'il ne faut pas engendrer de modification de pratiques agricoles et que l'actuel doit être conservé, dans un objectif double de préserver les écrevisses et les exploitations agricoles.

Louis Chaumontet demande des précisions sur la réglementation à venir avec l'APPB ?

Laurent George répond qu'il est en construction et qu'une première version sera soumise aux membres ici présents. La réglementation sera travaillée entre la DDT et les membres du COPIL. Les interdictions vont garantir la protection de l'espèce et des dérogations seront possibles.

Louis Chaumontet demande si l'APPB peut être discontinu et localisé que sur les secteurs où se trouve la population ?

Laurent George répond que l'APPB se fera sur tout le chevelu des cours d'eau.

Paul Rannard approuve la protection stricte de l'APPB sur une bande réduite, mais refuse le projet de périmètre Natura 2000 à l'échelle du bassin versant qui est trop large et qui engendrerait trop de contraintes pour le développement agricole. Les sièges d'exploitation ne doivent pas être dans le périmètre N2000. Il propose un nouveau périmètre très précis pour le Marsin et le Saint Pierre. **Avec ce nouveau projet, les élus du territoire pourront mieux se l'approprier.**

Patrick Blondet craint pour le développement des villages et notamment celui de Chessenz qui a une très grande partie de son territoire communal dans le projet de périmètre. Il refuse un périmètre aussi large et souhaite qu'il soit réduit au plus près des cours d'eau.

Il demande s'il y aura d'autres projets de Natura 2000 à l'avenir ailleurs sur la communauté de communes Usse et Rhône ?

Laurent George répond que non, c'est exceptionnel du fait de l'injonction de l'Europe à la France sur le déficit de désignation, mise à part si une nouvelle espèce est découverte et nécessiterait alors, une révision de périmètre.

Benoit Bornens demande comment ce projet de périmètre a été construit, depuis un an de travail ?

Fanny Seyve répond que l'échelle bassin versant a été tracée par le groupe de travail constitué de la fédération de pêche, de la DDT et du SMECRU. Et que les communes ont été rencontrées d'où les zones urbanisées retirées.

Fabien Perriollat est favorable à la réglementation et aux zonages proposés.

Jean-Yves Mâchard exprime que le projet est trop large et qu'il y a trop d'incertitudes pour le monde agricole. Il propose de réduire le périmètre ce qui permettra de conserver les pratiques agricoles actuelles qui ne nuisent pas à l'écrevisse.

Luc Méry propose de conserver le N2000, aux abords des cours d'eau, sur les zones humides pour la quantité de l'eau et sur les têtes des ruisseaux. Il faut se cantonner aux secteurs où il y a le plus d'enjeux et regarder aux plus près du terrain si c'est possible, en faisant des visites de terrain. Il approuve l'APPB mais rappelle qu'il faut beaucoup communiquer.

Hervé Bouèdec exprime son refus du périmètre à l'échelle du bassin versant et souhaite une révision aux plus près des cours d'eau.

Paul Rannard approuve de renforcer le périmètre N2000 sur les têtes des ruisseaux.

Grégoire Lafaverger conclue en indiquant qu'à une large majorité, la proposition de périmètre Natura 2000 à l'échelle du bassin versant est refusée.

Laurent George conclue en disant que la concertation existe pour preuve lors de cette réunion. Cependant, une réduction du périmètre va peut-être engendrer une perte de cette concertation à l'avenir, en se privant de membres intéressants. La protection est assurée avec l'APPB qui est largement approuvé ce qui montre l'intérêt des membres à la protection de l'espèce. Un nouveau périmètre sera retravaillé et qui comprendra :

- une simulation d'une bande sur le chevelu des cours d'eau pour le Saint Pierre et sur l'amont du Marsin

- un renforcement sur les têtes de bassin versant

- une nouvelle simulation avec retrait ou non des item 5) et 8) de la liste départementale d'évaluation des incidences.

Fanny Seyve rappelle qu'il faut garder l'outil Natura 2000 comme un outil de vigilance pour se prémunir de gros impact à l'avenir. Le nouveau périmètre qui sera travaillé ne devra pas non plus, refléter les individualités mais se penser de manière collective pour la préservation de l'écrevisse.

SUITE DE LA DEMARCHE

Fanny Seyve et Grégoire Lafaverger indiquent que les communes seront sollicitées et rencontrées courant janvier pour le nouveau périmètre, ainsi que les agriculteurs et la fédération de pêche. Un nouveau COPIL sera convoqué fin janvier si possible pour terminer la démarche. Puis, le dossier de consultation sera transmis aux collectivités pour qu'elles délibèrent avant le 15 mars 2020.

Il est validé d'inclure l'ATMB et l'Association des Agriculteurs Usse et Rhône dans le futur COPIL, et de solliciter l'ATMB. Il est proposé d'intégrer le Syndicat du Vuache en tant que membre du COPIL.

QUESTIONS DIVERSES

Bérengère Littot demande si le règlement de l'extension Natura 2000 sera être différent du règlement de l'actuel site ?

Laurent George répond que non puisque le Natura 2000 n'apporte pas de règlement supplémentaire. Par contre, la liste départementale des incidences Natura 2000 sera étudiée, peut-être modifiée et il y aura peut-être des différences entre le site actuel et l'extension, notamment pour ce qui est des zones humides.

La séance est levée à 16h30 avec les remerciements du Président du COPIL.

Le président du Comité de Pilotage
Grégoire LAFEVERGES



FEUILLE DE PRESENCE



SITE NATURA 2000 LES USSES
COMITE DE PILOTAGE
LE MARDI 17 DECEMBRE - FRANGY

Prénom- Nom	Structure	Signature
Antoine AMOUREUX	CNR	Excusé
Claire GRANDCHAVIN	Mairie Usinens	Excusée
Christian MONTEIL	Département de la Haute-Savoie	Excusé
Philippe RICHARD	AERMC	Excusé
Paul RANNARD	Mairie Chêne-en-Semine	Excusé
Pierre-jean SERRET	VICAT	Excusé
Christian BUNZ	SMECRU	Excusé
Jacques BORDON	SIV	Excusé
Fanny Seigne	SMECRU	
LAFAYE Georges	Pdt copl	
GEORGES Laurent	DDT-74	
JACQUES Samuel	DDT 74	
Stéphane PATRY	SIV du Vuache	
Bouédec Hervé	Adjoint Châtenet	
Pellegrini Isabelle	chambre d'agriculture SIB	
BERNARD Benoît	Associat' Usse- Rhone Agriculture	
DONDET Catherine	CCUR	
LITTOT Bérengère	CCUR / Environnement	
Christian FREUDET	LPO AUSA -> 74	
Zuc May	SIV Vuache / Apollon 74	
Fabien PERRILLAT	FNE 74	
Bouchet André	Mairie Desvres	
Charmontet Louis	Mairie Chessenoz	
PERMIÈRE Françoise	Mairie Préfecture St Julien	
REUILLOX Bernard	Mairie de Frangy	



Yâchans d/y-o	VP SMECRU	